

Conditions Générales

01.10.2010 - rév. 28.07.2013

RR

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de LaboSafe SA (ci-dessous LaboSafe), soit : conception, livraison, mise en place, raccordement et mise en service, de même que pour les travaux de maintenance et de réparations. Elles s'appliquent lorsque LaboSafe fournit l'une ou plusieurs de ces prestations, mais uniquement aux prestations fournies.
- 1.2. Elles sont intégralement applicables pour toutes les offres, contrats et prestations n'ayant pas fait l'objet d'offres ni de contrat.
- 1.3. A défaut d'avoir été jointes ou explicitement mentionnées dans l'offre ou la confirmation de commande, le client sera supposé en avoir pris connaissance sur notre site internet à la page <http://www.labosafe.ch/legal.php> et elles seront réputées approuvées à la livraison du matériel.
- 1.4. Toute condition divergente du client ne sera valable que dans la mesure où LaboSafe les aura acceptées explicitement et par écrit.
- 1.5. Tout autre accord doit impérativement revêtir la forme écrite.
- 1.6. Si une clause de ces conditions générales s'avère inapplicable, elle sera remplacée par une réglementation en vigueur produisant le mieux possible le même effet.

2. Informations techniques

- 2.1. Nos brochures, prospectus, catalogues et sites internet, ainsi que les données, indications, et documentations qui y sont publiées, ont pour objectif de présenter notre entreprise, nos produits et nos services. En aucun cas, ces données ne sauraient constituer une offre ou un engagement, sauf si elles sont spécifiquement désignées comme telles.
- 2.2. Elles servent uniquement à indiquer les prestations que nous pourrions être à même d'offrir. Les informations qui figurent sur nos sites internet et dans nos documentations ont un caractère descriptif et ne nous engagent en rien.

3. Normes SIA et autres règlements

- 3.1. Si le contrat déclare applicables une norme SIA ou d'autres normes ou règlements, celles-ci déploieront leurs effets pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les présentes conditions générales, à moins qu'il n'en ait été explicitement et par écrit convenu autrement.

4. Validité des offres

- 4.1. Dans la mesure où aucun autre délai n'aura été convenu, nos offres sont valables 3 mois.

5. Conclusion du contrat

- 5.1. La commande n'est réputée acceptée qu'au moment où elle est confirmée par écrit ou immédiatement exécutée par LaboSafe.
- 5.2. C'est la confirmation de commande écrite de LaboSafe qui détermine l'objet de la livraison.

6. Modifications

- 6.1. LaboSafe est autorisé à procéder en cours de réalisation à des modifications qui sont équivalentes ou qui apportent une amélioration, pour autant qu'elles n'entraînent aucune augmentation du prix. Elles ne pourront par ailleurs pas non plus donner droit à une moins value.

7. Prix et paiements

- 7.1. Sauf autre accord écrit, les prix s'entendent départ usine à l'exclusion de l'emballage, de l'assurance et du chargement
- 7.2. Les conditions de paiements sont convenues dans l'offre ou dans le contrat.
- 7.3. A défaut, les paiements seront dus à 30 jours suivant l'établissement des factures aux échéances suivantes :
 - Commande : 40 %
 - Livraison : 40%
 - Mise en service : 20%
- 7.4. Dans la cas où la mise en service ne fait pas partie des prestations de LaboSafe, la facture finale, pour le solde du montant, sera établie lors de la livraison.
- 7.5. Si, pour une raison indépendante de la volonté de LaboSafe, l'installation n'a pas pu être mise en service 60 jours après la livraison, la facture finale sera alors établie.
- 7.6. Aucune compensation ou réduction du montant facturé ne pourra être acceptée en raison de réclamations, de prétentions ou d'autres créances, sauf si ses créances ont été constatées et reconnues comme incontestables par LaboSafe ou ont été constatées de manière définitive par une décision de justice.
- 7.7. Si un délai de paiement a été convenu, un intérêt moratoire de 6% per annum sera dû dès l'échéance, sans mise en demeure explicite.

Conditions Générales	01.10.2010 - rév. 28.07.2013	RR
-----------------------------	------------------------------	----

8. Propriété intellectuelle

- 8.1. Sauf autre accord explicite, LaboSafe conserve tous les droits relatifs aux plans et à la documentation qu'il aura fournis au client.
- 8.2. Sans autorisation écrite le client ne mettra ces documents ni à la disposition de tierces personnes, que ce soit de manière partielle ou globale, ni ne les utilisera à une fin autre que celles pour lesquelles ils lui ont été remis.

9. Responsabilités

- 9.1. En tant que concepteur, fournisseur et/ou exécutant, LaboSafe ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences de défauts ni de négligences légères.
- 9.2. De même si le transport, la livraison ou le montage est retardé ou rendu impossible pour des raisons indépendantes de la volonté de LaboSafe, aucun paiement ne pourra en conséquence être retenu.

10. Réserve de propriété

- 10.1. Jusqu'à règlement complet des paiements selon contrat, LaboSafe reste propriétaire de ses livraisons, même si elles ont déjà été montées. Le client sera tenu de participer à toute mesure nécessaire afin de préserver le matériel livré ou installé jusqu'au règlement complet.

11. Transfert des risques

- 11.1. Les risques sont transférés au client au moment de l'expédition du matériel.
- 11.2. À la livraison sur site, le matériel est stocké aux frais et aux risques du client.

12. Vérification et réception des livraisons et prestations

- 12.1. Le client est tenu de vérifier la ou les livraisons à réception et de communiquer immédiatement à LaboSafe, par écrit, les éventuels défauts ou non fonctionnements.

13. Garantie

- 13.1. Le délai de garantie est de 2 ans, à compter de l'expédition du matériel ou, si LaboSafe a aussi effectué le montage, à partir du moment où le montage est terminé.
- 13.2. La garantie devient caduque si le client ou des personnes non autorisées ont procédé à des modifications ou réparations ou si, dans le cas d'un éventuel défaut ou non fonctionnement, le client a omis de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour réduire le dommage.
- 13.3. LaboSafe s'engage à réparer ou remplacer, à son choix, toutes les pièces de l'installation qu'il aura fournies, jusqu'à la fin du délai de garantie, pour autant que le client le demande par écrit et que le dommage soit, de manière vérifiable, imputable à une mauvaise qualité de matériel ou à une faute de construction. Les pièces remplacées deviennent propriété de LaboSafe.
- 13.4. Sont exclusivement réputées qualités promises celles qui sont expressément qualifiées ainsi dans la confirmation de commande ou dans les spécifications. Une fois le délai de garantie expiré, la promesse de qualité ne pourra plus être invoquée.
- 13.5. Si les qualités promises ne sont pas ou que partiellement remplies, le client aura le droit de demander à LaboSafe d'effectuer des réparations.
- 13.6. Si la réfection ne réussit pas ou que partiellement, le client aura droit à une réduction équitable de prix.
- 13.7. La responsabilité de LaboSafe n'est pas engagée pour tout défaut ou non fonctionnement qui n'est pas imputable à une mauvaise qualité de matériel ou une faute de construction.
- 13.8. Les prétentions du client envers LaboSafe pour les défauts de matériel, les fautes de construction ou pour l'absence de qualités promises sont limitées aux prétentions indiquées ci-dessus.
- 13.9. Les présentes conditions générales règlent de manière exhaustive tous les cas de violations du contrat et de leurs suites ainsi que de prétentions du client. Sont en particulier exclues toutes prétentions à des dommages-intérêts, réduction de prix, annulation ou résiliation du contrat non-citées dans ces conditions générales. Le client ne pourra faire valoir aucune prétention concernant des dommages comme, par exemple, les pertes de production, d'utilisation ou de commandes, le manque à gagner et tout autre dommage direct ou indirect.

14. For et droit applicable

- 14.1. A moins d'un autre accord explicite et par écrit, sous réserve des fors impératifs prévus par la loi, les parties conviennent de porter tout litige devant le for au siège ou domicile de LaboSafe. L'entrepreneur pourra cependant, pour toute prétention envers le client, choisir de s'adresser au for au siège ou domicile du client.
- 14.2. Ce contrat est régi par le droit suisse.